

INFO / ARBITRAGE N° 54 Janvier 2007

1. L'accessoire "No-peep"



Le "no-peep" est une alternative à la visette de corde. Ce dispositif s'installe entre la poignée et le viseur. Il améliore la précision et la régularité, permettant d'avoir un ancrage très précis. Il augmente la visibilité et la luminosité grâce à une fibre optique de sorte qu'il peut être utilisé même par très faible lumière.

Cet accessoire constitue un deuxième point de visée que l'archer décide d'utiliser ou non : **il est donc interdit en fita, salle, tir en extérieur 2x50m, tir en campagne.**

Le "no-peep" ne peut s'installer que sur un arc reconnu en catégorie Tir Libre (Nature et 3D), généralement sur les arcs à poulies. En effet, la catégorie Tir Libre autorise tous types de viseurs, à la condition qu'il n'y ait aucun dispositif électrique ou électronique.

Si la fibre optique utilisée pour le "no-peep" est alimentée par une source électronique ou électrique, cet accessoire ne peut pas être utilisé.

2. Les conditions de surclassement

1. Championnats de France individuels

Un compétiteur veut participer à un Championnat de France dans une catégorie supérieure à la sienne ou veut participer à un championnat de France où sa catégorie n'est pas ouverte.

Ce compétiteur doit demander à la FFTA un **surclassement annuel**, afin que ses scores, réalisés en cours de saison, puissent être pris en compte dans le classement sélectif de sa nouvelle catégorie.

Si ce compétiteur se contentait d'un classement ponctuel, ses scores seraient pris en compte dans sa catégorie d'origine.

La demande du surclassement annuel doit être accompagnée du certificat médical de surclassement correspondant : simple ou double surclassement.

Avec un surclassement annuel, le compétiteur ne peut plus revenir dans sa catégorie d'origine au cours d'une même saison.

2. Championnats de France ou compétitions nationales par équipes (sauf championnat de France cadets/juniors en salle, championnat de France jeunes par équipes de ligues où les surclassements ne sont pas autorisés.)

Un compétiteur désirent intégrer une équipe dans une catégorie supérieure à la sienne ou désirent intégrer une équipe dans laquelle sa catégorie n'est pas ouverte.

Ce compétiteur peut se contenter d'un **surclassement ponctuel**. En effet, pour participer aux championnats de France par équipes, il n'est pas fait référence au classement sélectif.

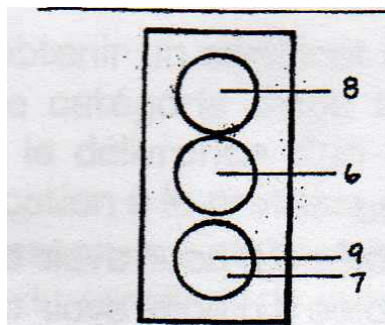
La demande de surclassement ponctuel se fait au greffe avant le début de la compétition et doit être accompagnée du certificat médical de surclassement correspondant : simple ou double surclassement.

Avec un surclassement ponctuel, le compétiteur peut revenir dans sa catégorie d'origine au cours d'une même saison.

3. Zone de spectateurs (fita, salle, extérieur 2x50m)

De nombreux archers se plaignent régulièrement de la gêne occasionnée par la présence de non compétiteurs (spectateurs, parents, amis, les chiens, etc...) dans leur zone de repos. Bien sûr, il n'est pas question d'interdire la présence des spectateurs dont nous avons besoin pour le développement de notre sport, par contre, les arbitres doivent veiller à ce que l'organisateur prévoit, derrière la zone de repos des archers, une zone pour les spectateurs et les accompagnants. Cette zone étant matérialisée (barrières ou autre), les arbitres et les organisateurs, doivent faire en sorte que les non compétiteurs se tiennent dans cette zone réservée aux spectateurs.

4. Jugement des flèches sur blasons trispots



L'archer a commis 2 erreurs : il a tiré 2 flèches dans le spot du bas et il a tiré 4 flèches. Il aura deux pénalités qu'il faut lui donner dans cet ordre :

1. retrait de la meilleure flèche (le 9) du blason du bas, seul le 7 marque des points
2. retrait de la valeur de la meilleure des trois autres flèches en cible (le 8) pour avoir tiré 4 flèches

Valeur de la volée : 7 - 6 - M

Quand il inflige des pénalités à un compétiteur, il est nécessaire que l'arbitre commence toujours par la pénalité due au nombre de flèches tirées dans un même spot afin que puisse être appliqué l'article B.6.2.3.

En effet, dans l'exemple ci-dessus, si on commence par pénaliser pour le tir de 4 flèches, l'arbitre retire la meilleure flèche de la volée (le 9), puis le 7 du spot du bas puisque l'archer a tiré 2 flèches dans ce spot. Dans ce cas, l'article B.6.2.3 n'est pas appliqué. La valeur de cette volée serait alors 8-6-M, ce qui serait un jugement erroné.

5. Règlement 3D International

Le nouveau règlement du 3DI est maintenant visible et téléchargeable sur le site de la FITA (www.archery.org). Pour l'instant ce règlement n'est disponible qu'en anglais. La traduction est en cours.

6. Examens d'arbitres

Pour 2007, les dates des examens d'arbitres ont été définies :

- 28 et 29 avril
- 17 et 18 novembre

7. Ecusson des Arbitres



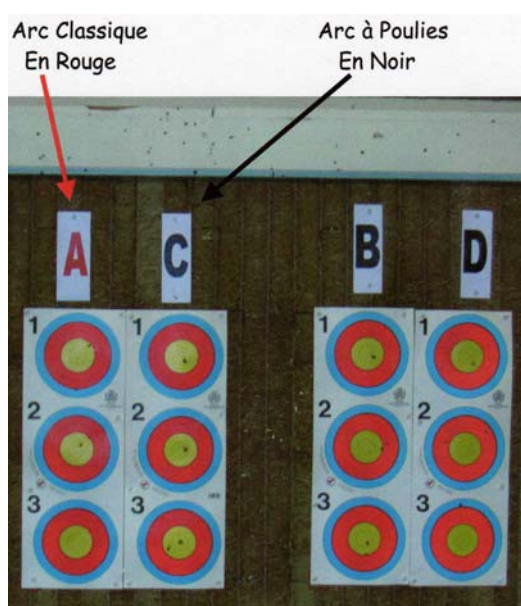
Voici l'écusson des arbitres.

Brodé, il est identique à celui qui se trouve sur les vêtements de la nouvelle tenue (diamètre 6cm).

Il est possible de se le procurer au prix de 5€ auprès de Mme Marcelle BONNIN GUERIN - 10, rue de la Ourie - 44190 CLISSON

(Courriel : bonpompom4@wanadoo.fr)

8 Suggestion lors des concours en salle



Suite à l'instruction fédérale 2006-1, il peut arriver que des archers arc classique cotoient des archers arc à poulies sur la même butte de tir. Ces deux catégories d'archers n'utilisent pas le même "10" : ainsi, il peut arriver aux arbitres de se tromper lors du jugement des cordons.

Suggestion : attribuer des couleurs différentes aux lettres utilisées pour les trispots des arcs classiques et les trispots des arcs à polies.

Notre règlement ne l'impose pas : cela reste une suggestion à l'attention des organisateurs.

Lors de l'appel des compétiteurs, les arbitres devront prévenir les compétiteurs avant le début de l'entraînement, vérifier que les lettres sont de la bonne couleur, les compétiteurs restant responsables de leur blason.

9. Flèches de progression

Les flèches de progression concernent toutes les catégories d'âge, les archers débutants et les archers confirmés, tous les types d'arc.

Le tableau ci-dessous donne toutes les distances, le nombre de points à réaliser, les types de blasons à utiliser, quelque soit le type d'arc, en fonction de la flèche souhaitée.

Flèche	
140 points à réaliser pour l'obtention de chaque flèche (arcs classiques et arcs à poulies) Blasons de 80cm 6 volées de 3 flèches	BLANCHE à 10 m
	NOIRE à 15 m
	BLEUE à 20 m
	ROUGE à 25 m
	JAUNE à 30 m

Flèche	
310 points à réaliser (arcs classiques et arcs à poulies) Blasons de 122cm 6 volées de 6 flèches ou 12 volées de 3 flèches	BRONZE 30m
	ARGENT 50m
	OR 70m
	Application au 01/01/2006

10. Arbitre et compétiteur

Un arbitre, en situation de compétiteur, a-t-il le droit d'accrocher son macaron d'arbitre au carquois ?

Réponse : rien, dans notre règlement, ne l'interdit. Par contre, il est essentiel que l'arbitre se comporte en compétiteur et qu'il n'utilise pas ses prérogatives d'arbitre.

11. Les arcs nus (bare bow) en tir en salle

Depuis le 01/09/2005, la FFTA a reconnu les arcs nus lors du tir en salle avec classement national, mais cette catégorie d'arme n'est ouverte que jusqu'au championnat de ligue compris. Un critérium national, basé sur le classement national, verra le jour en 2007.

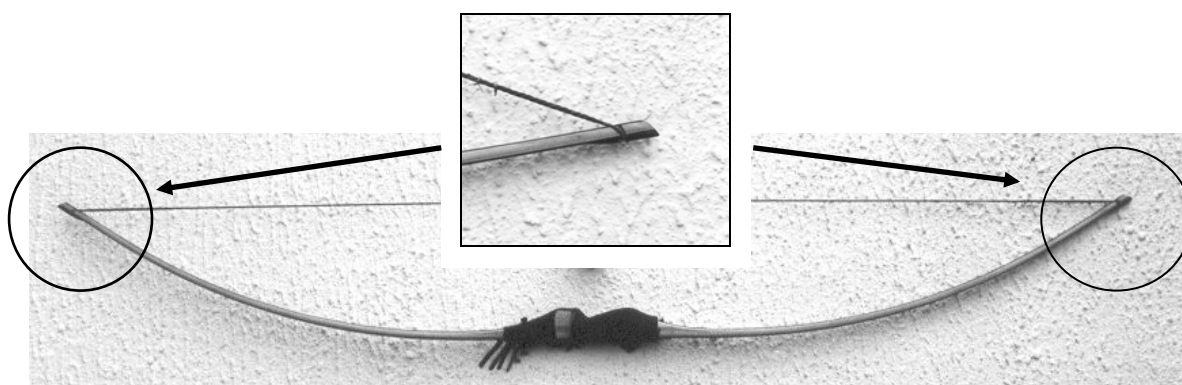
Les équipements que les archers sont autorisés à utiliser sont strictement les mêmes que ceux permis en tir en campagne : voir les articles B.3.1 à B.3.11.4 du règlement international du tir en campagne.

A propos de l'Arc Droit (Long Bow)

Le Manuel de l'arbitre précise :

« Il s'agit d'un arc de type "arc droit" ou Longbow selon la définition de la FITA. Cela veut dire que lorsqu'on tend la corde, celle-ci ne peut toucher aucune autre partie de l'arc à l'exception des encoches de fixation de la corde. »

Un schéma semble plus explicite :



Le Long Bow est un arc à une seule courbure lorsqu'il est bandé.

Cet arc présente plusieurs caractéristiques :

- la courbure est unique une fois l'arc bandé (en forme de croissant de lune)
- la hauteur et la puissance sont variables
- il est nu sans aucun accessoire, excepté un petit tapis qui sert de repose-flèche
- la forme de la poignée et des branches est libre
- il n'est pas nécessairement monobloc, il en existe des démontables.

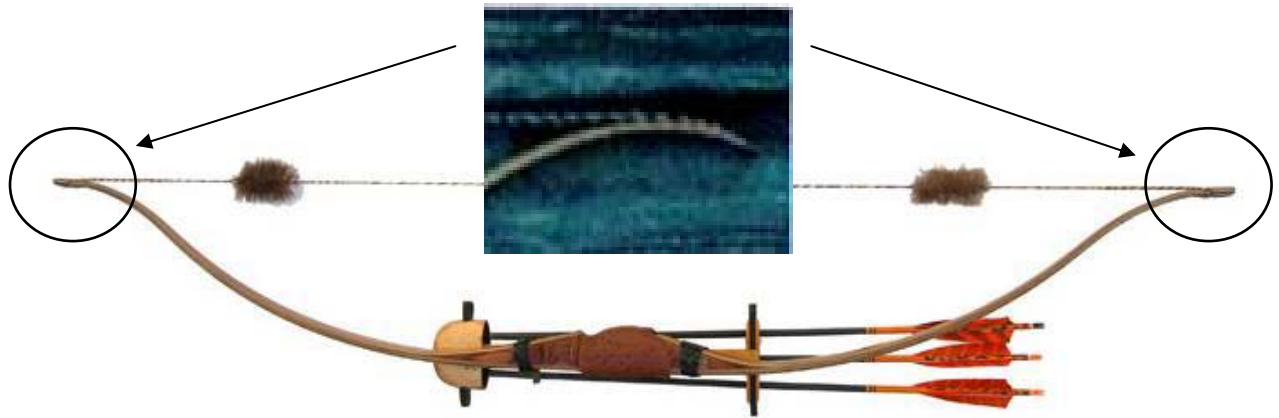
Si la corde ne touche que les poupées, l'arc ne présente qu'une seule courbure.

La forme de la poignée est libre, cela veut dire que celle-ci peut être droite, ou creuse ou encore anatomique. Si la forme des branches est également libre, cela veut dire que la section de celles-ci est en "D" (pour les arcs traditionnels anglais) ou plate (tous les long bows actuels sont dits "flat bows").

Le Long Bow réflex-déflex a la particularité de présenter trois légères courbures lorsqu'il est débandé, mais une seule lorsqu'il est bandé. Ceci afin d'améliorer les qualités balistiques et la souplesse de l'arc. Il existe maintenant depuis quelques années.

Cet arc est règlementaire et peut être admis lors des championnats de France de Parcours Nature et de Tir 3D ainsi que lors des compétitions sélectives, car il répond à la définition de la FITA.

Le Flat Bow "semi recurve"



Cet arc ne peut pas être classé en catégorie "Long Bow" (arc droit) En effet :

- la corde touche les branches au-delà des poupées
- bandé, l'arc ne forme pas une seule courbure
- le carquois d'arc est interdit en long bow

Cet arc est un 'Flat bow Semi Recurve" :

- Si cet arc a une hauteur de 64 pouces ou moins, il sera classé en "arc chasse" (carquois d'arc autorisé).
- Si cet arc a une hauteur de plus de 64 pouces et si le carquois d'arc est retiré ainsi que ses attaches, l'arc sera classé en arc nu (BB).
- Si cet arc a une hauteur de plus de 64 pouces et si le carquois est maintenu, l'arc sera classé en arc libre.